Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Meubles tourismes abattement LMP

Par leguilz34

Bonjour,

Est ce que l'abattement de 71% pour les meubles de tourisme classé est possible lorsqu'on est LMP?

Par john12

Bonjour,

Réponse affirmative, si le chiffre d'affaires reste dans les limites du régime micro BIC et bien évidemment, à défaut d'option pour un régime réel.
C.F. doctrine administrative exprimée au BOI-BIC-CHAMP-40-20 n° 55 du 23/02/2022.
"Le régime des micro-entreprises prévu sous certaines conditions à l'article 50-0 du CGI s'applique au loueur en meublé à la condition que son chiffre d'affaires annuel, ajusté s'il y a lieu au prorata du temps d'exploitation au cours de l'année civile, n'excède pas un certain seuil.
Ce seuil dépend du type de location réalisée et non de son caractère professionnel ou non professionnel."

https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3610-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-CHAMP-40-20-20220223#Regime_fiscal_applicable_au_13

Cordialement